



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

**TGO07DJE/AUTONOM-JEUNES** : Apporter un appui financier et technique à vingt (20) associations de jeunes pour la mise en œuvre de leur projet de développement local et participatif à l'occasion de la Journée Internationale de la Jeunesse.

Termes de référence

Lomé, Juin 2022

## **1/ Contexte**

Dans le cadre de sa mission de promotion et d'appui à la vie associative et conformément au Plan de Travail Annuel (PTA) 2022, le Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, lance un appel à projets en vue de sélectionner et primer vingt (20) meilleurs micro-projets portés par des associations de jeunes.

L'objectif de cette initiative est de contribuer d'une part, à la dynamisation des associations de jeunesse dans les différentes régions de notre pays, et d'autre part, à encourager et valoriser l'engagement civique des jeunes regroupés au sein des associations.

A cet effet, le ministre informe les associations de jeunes désireuses de participer au présent appel à projets que le dépôt des dossiers de candidatures se fera exclusivement par courrier électronique cette année encore du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2022**.

## **2/ Domaines d'intervention retenus pour les projets.**

Les domaines d'intervention autour desquels les projets devront être conçus sont les suivants : (i) VIH/Sida, la santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et adolescents ; (ii) participation des jeunes au développement communautaire ; (iii) éducation à la citoyenneté et formation civique ; (iv) développement du leadership des jeunes, (v) protection de l'environnement et (vi) Genre et droits de l'homme.

## **3/ Groupe Cible de l'appel à projets**

Sont concernées par le présent appel à projets, les associations de jeunes régulièrement constituées dont les membres ont un âge compris entre 15 et 35 ans, porteuses de microprojet sur les domaines ci-dessus énumérés.

## **4/ Procédure de sélection**

La sélection des projets à primer sera faite par un jury mis en place à cet effet.

## **5/ Période de transmission des dossiers de candidatures**

Les dossiers de candidatures seront envoyés en fichier unique format pdf à l'adresse [direction.jeunesseetemploi@gmail.com](mailto:direction.jeunesseetemploi@gmail.com) avec copie à : [jeandjang@gmail.com](mailto:jeandjang@gmail.com) et [yaovi.awala@crlvalidakar.org](mailto:yaovi.awala@crlvalidakar.org) du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2022**.

## **6/ Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- la fiche signalétique de l'association porteuse de projet ;
- le document ou la note conceptuelle du microprojet et le chronogramme de mise en œuvre sur une période d'un (01) mois ;
- le budget détaillé des activités à réaliser dans le cadre du projet ;

- la copie du récépissé ou de la pièce attestant la reconnaissance officielle de l'association ;
- la liste et contacts des membres du bureau exécutif ou des responsables de l'association ;
- la photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport des responsables de l'association ou toute autre pièce tenant lieu ;
- la photocopie du relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association ;
- la lettre de candidature adressée à Madame le Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'emploi des Jeunes.

## **7/ Principaux critères de sélection des projets**

Les microprojets soumis par les associations seront évalués sur la base des critères ci-après :

- cohérence du projet avec les domaines retenus ;
- pertinence du projet du point de vue contextuel, faisabilité technique ;
- réalisme des activités proposées et leurs coûts ;
- approche ou méthodologie de mise en œuvre ;
- esprit d'innovation ;
- bénéficiaires directs du projet (jeunes, femmes ou la communauté) ;
- coût total du micro-projet sollicité doit être inférieur ou égale à cinq cents mille francs CFA ;
- contribution de 10% de l'association au budget général du projet.

Pour toutes informations complémentaires, prière contacter la direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes au téléphone : **22 61 63 29 / 90 81 92 75 / 97 19 90 43.**

**N.B : Les associations ayant le statut d'ONG ne sont pas concernées par le présent appel à candidature et les microprojets financés doivent être exécutés dans un délai d'un (01) mois.**